

**AESH Ras le bol ! Préparons la grève !**  
**Compte rendu de la RIS spéciale AESH**  
**organisée par le SNUDI-FO le jeudi 3 octobre 2019**



**Les témoignages des 41 AESH réunis par le SNUDI-FO sont accablants :  
la circulaire de juin 2009 permet au gouvernement de faire des économies sur le dos  
des AESH, des élèves handicapés et des enseignants !**

*« J'assiste 2 élèves : un qui a des troubles du comportement, l'autre de grandes difficultés scolaires. Lorsque je ne suis pas là, les élèves sont seuls en classe et le premier perturbe la classe, le deuxième ne fait rien. Avant je suivais un seul élève presque à temps plein, de fait en mutualisant le gouvernement diminue le nombre d'heures d'AESH pour chaque élève et fait des économies sur leur dos ... »*

*« L'élève que je suis m'insulte, me tape ; est-ce normal, que puis-je faire ? »*

*« Quand j'étais en CDD dans le privé, je touchais une prime de précarité de 10%. Pourquoi ne la touchons-nous pas ? »*

*« Avant j'étais aide-administrative d'une directrice ; Macron a décidé de supprimer tous nos postes. On m'a dit deviens AESH sinon c'est le chômage ... Je n'ai eu aucune formation, cette année j'aide un enfant chaque matin en maternelle de 8h30 à 9h30 puis je dois vite me rendre en élémentaire où j'assiste à tour de rôle 3 autres élèves, c'est épuisant, je n'en peux plus je souhaiterais retrouver un travail administratif correspondant à mes compétences. »*

*« Nous n'avons pas été augmenté d'un centime, je gagne toujours 708 euros par mois. Je ne peux pas vivre avec ça ... J'ai voulu arrêter pour finir avec Pôle emploi ma formation d'aide-soignante afin de gagner un salaire entier, on m'a dit que comme l'Education Nationale me proposait un nouveau contrat je n'avais pas droit au chômage et à la prise en charge de la fin de ma formation. J'ai dû continuer pour ce salaire de misère ... »*

« Je travaillais dans un collège jusqu'à l'année dernière ; je ne travaillais pas le mercredi, je pouvais faire les centres de loisirs pour compléter mon salaire. Cette année, on m'a dit que « dans l'intérêt des élèves, mon emploi du temps avait des trous ». Pour le même nombre d'heures et la même paye je dois travailler tous les jours même le mercredi matin ... Je ne peux plus compléter mon salaire ... »

« Un directeur d'école présent à la réunion témoigne : on me demande de faire les emplois du temps des AESH dont le nombre d'heures est insuffisant pour couvrir toutes les notifications MDPH ; l'ERSEH me dit que le recrutement est stoppé, qu'il n'y plus d'argent et ce serait à moi de gérer la pénurie ... J'ai refusé cette nouvelle tâche supplémentaire que l'on veut nous imposer alors qu'on nous a supprimé nos aide-administratives. En ce jour d'obsèques de notre collègue Christine Renon, je ne peux que témoigner que cela participe de la surcharge de travail des directeurs d'écoles. »

« On tourne en rond, on a une excellente pétition intersyndicale, mais on n'avance pas. Nos conditions de travail se sont encore aggravées ! Avec la nouvelle circulaire, on nous demande plus pour le même salaire, je suis toujours obligée de faire l'accueil, la cantine et l'étude pour survivre, ça suffit ! Si on n'obtient rien lors de l'audience intersyndicale de mardi 8 octobre, il faut qu'on fasse grève ! »

## **Ça suffit ! Préparons la grève dans l'unité pour la satisfaction des revendications des AESH !**

À l'unanimité, les 41 AESH ont décidé avec les représentants du SNUDI-FO et du SNLC-FO de proposer aux autres syndicats de préparer la grève des AESH dans le 94 sur la base de la pétition unitaire en organisant des assemblées générales après les vacances si leurs revendications n'étaient pas satisfaites lors de l'audience du 8 octobre.

Plus que jamais, la pétition unitaire SNUDI-FO SNUIPP-FSU et CGT Educ'Action adoptée au mois de juin dernier est d'actualité ! Signez-la, faites-la signer ! Ce sont ces revendications que nous porterons lors de l'audience commune :

- **Garantie que tous les contrats** arrivés à échéance le 31 août 2019 seront reconduits ;
- **Augmentation immédiate du nombre d'heures** des contrats AESH de 23h à 26h soit 24h de classe + 2h de réunion ;
- **Le versement de l'indemnité REP/REP+** pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- **Paiement des heures supplémentaires** faites en cas de classe de découvertes ou de sorties scolaires ;
- **Prise en compte** des années de CUI et PEC pour la CDisation ;
- **Le versement de la prime de fin d'année** de 350 euros ;
- **Rétablissement de l'indemnité compensatrice** de la hausse de la CSG ;
- **Le droit de pouvoir travailler à temps complet ;**
- **La création d'un véritable statut** de fonctionnaire d'Etat pour les AESH ;
- **La création du nombre d'emplois nécessaires** pour couvrir tous les besoins ;
- **Une véritable formation professionnelle** de qualité sur le temps de travail ;
- **Le maintien des AVSi et AVSco**, non à la mutualisation prévue avec les PIAL !
- **Création de tous les postes** de l'enseignement spécialisé, des classes, des structures et des établissements nécessaires !
- **Retrait des PIAL et de la loi Blanquer** dite « école de la confiance »

NOM / PRENOM	QUALITE	MAIL	TELEPHONE

